



RESTAURATION SCOLAIRE

Dossier d'inscription unique

Année scolaire/.....

TOUT DOSSIER DEPOSE APRES LE 1^{er} JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE EST PASSIBLE D'UN REFUS DE FREQUENTATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> (préciser)..... Nom : Prénom : Né(e) le : A : Adresse postale : facturation* <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> (préciser)..... Nom : Prénom : Né(e) le : A : Adresse (si différente) : facturation* <input type="checkbox"/>
Email (indispensable) :	Email (indispensable) :
Tél. domicile : Portable :	Tél. domicile : Portable :
EMPLOYEUR	EMPLOYEUR
Nom : Téléphone :	Nom : Téléphone :

*cocher la case correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES		
Allocataire CAF <input type="checkbox"/>	Régime spécial (MSA ou autre) <input type="checkbox"/>	Sans régime <input type="checkbox"/>
Nom et prénom de l'allocataire :		N° allocataire :
En cas de séparation, autorité parentale exercée par :		

Demande d'inscription pour le(s) enfant(s) suivant(s) :

Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	À	Classe fréquentée à la rentrée

Les pièces suivantes sont indispensables à la constitution du dossier (les pièces des années antérieures ne sont pas prises en compte) :

- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'élève
- Relevé d'identité bancaire (*obligatoire quel que soit le moyen de paiement*)
- Mandat de prélèvement SEPA pour les demandes de prélèvements automatiques
- Le règlement intérieur daté et signé

Toute modification en cours d'année devra être signalée.

« Les données renseignées au sein du présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé soumis à la réglementation relative à la protection des données personnelles. La Mairie de Jonquerettes en sa qualité de responsable de ce traitement a pris toutes les mesures adéquates pour garantir le respect de ses obligations. Pour plus d'information sur la politique générale relative à la sécurité des données personnelle déployée au sein de la Mairie de Jonquerettes, une notice d'information exhaustive est disponible à l'accueil de la Mairie de Jonquerettes ou sur son site internet. Toute information complémentaire pourra également être obtenue auprès du délégué à la protection des données

*SCP SEBAN & ASSOCIES, représentée par Me Aloïs RAMEL
282 Boulevard-Saint-Germain à Paris – 75007 PARIS
Téléphone : 01 45 49 48 49 - ELISE HUMBERT
Adresse électronique : dpd@seban-associes.avocat.fr*

Ou auprès de Mme Christèle PELISSIER c.pelissier@jonquerettes.fr - 6 Impasse de l'Ancienne Ecole 84450 JONQUERETTES – 04.90.22.24.25 »

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à :

le :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

MODALITES D'INSCRIPTION

- Chaque famille doit inscrire son (ses) enfant (s) dans les délais fixés par la commune chaque année,
- L'inscription est obligatoire, une fiche d'inscription par famille doit être remplie et signée par les parents, même en cas d'utilisation occasionnelle. Aucun enfant ne sera accepté sans l'accomplissement de cette démarche.
- L'inscription obtenue est valable pour la durée de l'année scolaire, aucune inscription n'est possible par téléphone, ni reconduite automatiquement d'une année sur l'autre.

COMMENT RESERVER OU ANNULER LES REPAS DE MON ENFANT :

Pour le repas du Lundi : au plus tard le vendredi soir minuit précédent.

Pour le repas du Mardi : au plus tard le samedi soir minuit précédent.

Pour le repas du Jeudi : au plus tard le lundi soir minuit précédent.

Pour le repas du Vendredi : au plus tard le mardi soir minuit précédent.

ABSENCES :

Les repas prévus par les parents valent un engagement financier et seront facturés, à l'exception d'un cas d'absence de l'enfant pour raison médicale.

Pièces justificatives à fournir dans ce cas à la mairie ou via le portail parents :

- Certificat médical, à fournir dans les 5 jours suivants l'absence, aucun remboursement ne pourra intervenir au-delà.

Autres déductions :

- Sorties organisées par l'école,
- Absence d'un professeur,
- Grève de professeurs ou des agents de restauration.

Les absences dues aux motifs cités ci-dessus sont systématiquement décomptées lors de la facturation.

TARIFICATION :

- Le repas est facturé 3.80€.
Attention : si le repas n'a pas été réservé par les parents, une majoration de 4.50€ se verra appliquée.

MODALITES DE PAIEMENT :

Les factures sont établies pendant les vacances scolaires. Elles sont disponibles sur le portail parents. Aucun document papier n'est envoyé. Les paiements s'effectuent :

- Par chèque à l'ordre du « Trésor Public »,
- Par CB sur le portail parents,
- Par prélèvement bancaire (autorisation de prélèvement à remplir).

A défaut de paiement, le responsable légal s'expose à ce que le recouvrement soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur, par le Trésor Public.

SANTE :

Allergies

Tout problème de santé doit être signalé et faire l'objet d'un PAI en relation avec la direction de l'école avant la rentrée scolaire. En cas d'accident dû à une allergie alimentaire non signalée, seule la responsabilité des parents est engagée.

Accident

En cas de problème grave sur le temps du midi, le responsable légal est immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint sur le temps du midi.

En tant que propriétaire des locaux, la ville assure avoir souscrit toutes les assurances nécessaires.

Toutefois, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée pour dommage causé à un tiers, dès lors que ce dommage n'est pas dû aux locaux communaux.

Je, soussigné(e)

- Autorise les services municipaux encadrant mon enfant à faire soigner et pratiquer les interventions d'urgence par le médecin consulté,
- Ai pris connaissance et accepte le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Fait à le

Signature :

